

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

**Province de Québec
MRC de D’Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 01 octobre 2025 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980 rue Bonin à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Monsieur Sébastien Demers, directeur général et greffier trésorier assiste à la séance et agit à titre de greffier de la séance.

2025-10-167

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que présenté

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 SEPTEMBRE 2025

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 NOMINATION DE MADAME JOSÉE CHABOT COMME DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

4.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 186 300\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 30 OCTOBRE 2025

4.3 PAIEMENT – 2^{ÈME} DE 5 VERSEMENTS POUR L’ACQUISITION DE LA CAISSE DESJARDINS

4.4 DATE DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE CONGÉ DES FÊTES 2025

4.5 PAIEMENT – DÉCOMPTE N°1 TRAVAUX CORRECTIF PONCEAUX SUR LE RANG YORK

- 4.6 AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA COOP SANTÉ
- 4.7 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2025-07-141 MANDAT À PARALLÈLE 54 POUR METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DE L'ÉTUDE HYDRAULIQUE ET HYDROLOGIQUE DE CINQ PONCEAUX (5) SUR LE RANG YORK
- 4.8 AUTORISATION D'UTILISATION DES SURPLUS ACCUMULÉES NON AFFECTÉES POUR DIFFÉRENTS PROJET
- 4.9 AUTORISATION DU MODE DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE ENTRE BEL-AUTOMNE ET LE PONT-VERT PAR L'UTILISATION DE RÉSERVES FINANCIÈRES ET DU SURPLUS ACCUMULÉ
- 4.10 PAIEMENT – DÉCOMPTE N°1 TRAVAUX SUR LA ROUTE ENTRE BEL AUTOMNE ET LE PONT-VERT
- 4.11 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AUX CONTRATS DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET DU CONTREMAÎTRE
- 4.12 SIGNATURE ENTENTE DE PRINCIPE VISANT LA PROPRIÉTÉ ET LA GESTION DES CHEMINS DE DESSERTE AGRICOLE SITUÉS SUR LE LOT 4 261 788
- 5. FINANCES
 - 5.1 ADOPTION DES COMPTES
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVIS DE CHANGEMENT POUR LES QUANTITÉS DANS LE PROJET DES TRAVAUX CORRECTIFS DES PONCEAUX SUR LE RANG YORK
 - 7.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES
 - 7.3 DROIT DE PASSAGE DU CLUB QUAD 2026
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT – POLITIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES
- 11. DIVERS
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 SEPTEMBRE 2025

Lecture : Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 septembre 2025 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 NOMINATION DE MADAME JOSÉE CHABOT COMME DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le directeur général monsieur Sébastien Demers a remis sa démission pour le poste de directeur général et greffier-trésorier le 05 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE son dernier jour travaillé sera le 10 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement de l'appareil municipal et des élections municipales en cours il y a lieu de nommer officiellement une personne pour occuper les fonctions de greffier-trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Chabot occupe actuellement les fonctions de directrice générale adjointe et a occupé le poste de directrice générale par intérim durant l'absence de monsieur Demers ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil nomme madame Josée Chabot au poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim et que durant cette période elle soit rémunérée au même taux horaire que le directeur général;

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 186 300\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 30 OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint Barthélemy souhaite emprunter par

billets pour un montant total de 186 300 \$ qui sera réalisé le 30 octobre 2025, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de
622-18	41 500\$
590-15	41 100\$
568-17	103 700\$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 590 15 et 598 17, la Municipalité de la paroisse de Saint-Barthélemy souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. Les billets seront datés du 30 octobre 2025 ;
- 2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 30 avril et le 30 octobre de chaque année;
- 3. Les billets seront signés par le (la maire et le (la)greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère)
- 4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	19 900\$	
2027	20 700\$	
2028	21 400\$	
2029	22 300 \$	
2030	23 000 \$	(à payer en 2030)
2030	79 000 \$	(à renouveler)

QU' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 590 15 et 598 17 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 octobre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.3 PAIEMENT – 2^{ème} DE 5 VERSEMENTS POUR L'ACQUISITION DE LA CAISSE DESJARDINS

ATTENDU QUE la Municipalité a manifesté à la direction de la Caisse Desjardins de D'Autray par la résolution 2023-02-019 son avis d'intention à conclure une entente relativement à l'acquisition de son immeuble au 665 rang York;

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une promesse de vente avec la Caisse Desjardins de D’Autray pour l’acquisition de l’immeuble du 665 rang York;

CONSIDÉRANT l’acte notariée intervenu entre les parties le 12 octobre 2023 qui stipule que le solde a payé sera en 5 versements égaux par la Municipalité à la Caisse Desjardins de D’Autray. et que l’entente prévoit que le premier versement devient exigible douze mois suivant la date de la signature de l’acte notariée et les autres successivement le même jour de chaque année jusqu’à parfait paiement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à procéder au deuxième paiement d’une valeur de 32 000.00\$ à la Caisse Desjardins de D’Autray.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

2025-10-172

4.4 DATE DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE CONGÉ DES FÊTES 2025

ATTENDU QU’ il y a lieu pour le conseil municipal de statuer sur la période de fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes de 2025.

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil autorise la fermeture du bureau municipal pour le congé des fêtes de Noël et du Jour de l’An pour la période débutant le lundi 22 décembre 2025 au vendredi 02 janvier 2026 inclusivement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

2025-10-173

4.5 PAIEMENT – DÉCOMPTÉ N°1 TRAVAUX CORRECTIF PONCEAUX SUR LE RANG YORK

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement émise par la firme Parallèle 54 pour les travaux correctifs sur les ponceaux du rang York (référence MSBA-2501) effectuer par l’entrepreneur Excavation Jeremy Forest.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim a procédé au paiement de la facture 25-095 de l'entreprise Excavation Jeremy Forest pour un montant total de 73 003.38\$ taxes incluses.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-10-174

4.6 AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA COOP SANTÉ

CONSIDÉRANT la résolution 2025-06-100 qui confirmait l'octroi d'une aide financière de 720.00\$ pour des travaux dans le bureau de la Coop Santé ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été achevés pour un montant plus élevé que prévues, soient pour un montant total de 1 057.87\$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à payer la différence de 337.87\$ à la Coop Santé.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-10-175

4.7 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2025-07-141 MANDAT À PARALLÈLE 54 POUR METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DE L'ÉTUDE HYDRAULIQUE ET HYDROLOGIQUE DE CINQ PONCEAUX (5) SUR LE RANG YORK

CONSIDÉRANT la résolution 2025-07-141 qui octroyait un mandat à la firme Parallèle 54 pour réaliser l'appel d'offres, les émissions des plans pour la soumission et construction et la surveillance complète des travaux des cinq (5) ponceaux sur le rang York ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier la conclusion de la résolution 2025-07-141.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil abroge la conclusion de la résolution 2025-07-141 par ce texte-ci :

« Le conseil octroi le mandat à la firme Parallèle 54 pour un montant de 12 250\$ plus taxes pour réaliser l'appel d'offres, les émissions des plans pour la soumission et construction et la surveillance complète des travaux. »

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.8 AUTORISATION D’UTILISATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS POUR DIFFÉRENTS PROJETS

CONSIDÉRANT les résolutions 2025-06-126, 2025-07-132, 2025-07-135, 2025-07-142 et 2025-08-155 qui autorisaient des dépenses pour les projets suivants : Remplacement des vannes au coin de la route 138 et de la Montée Saint-Laurent, des travaux sur la rue Lamarche, l’achat et l’installation d’une clôture pour l’étang en face du garage municipal, les travaux de surveillance pour le remplacement de la vanne sur la route 138 et des travaux de réfections de la route au nord du pont vert ;

CONSIDÉRANT QUE dans les résolutions 2025-06-126, 2025-07-132, 2025-07-135, 2025-07-142 et 2025-08-155 le mode de financement des dépenses n’a pas été mentionnés ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil autorise les dépenses pour ces différents projets à même les surplus accumulés non affectées (59-110-00-000) pour les montants suivants :

<i>N° Résolution et nom du projet</i>	Coût net
<i>2025-06-126 (Rempl. Vanne R138)</i>	98 308.38\$
<i>2025-07-132 (Travaux rue Lamarche)</i>	20 714.03\$
<i>2025-07-135 (Rempl. Cloture étang)</i>	20 332.65\$
<i>2025-07-142 (Surveillance des travaux R138)</i>	10 236.28\$
<i>2025-08-155 (Réfection de la route sur 1 km au nord du pont-vert)</i>	66 142.13\$

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

4.9 AUTORISATION DU MODE DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE ENTRE BEL-AUTOMNE ET LE PONT-VERT PAR L’UTILISATION DE RÉSERVES FINANCIÈRES ET DU SURPLUS ACCUMULÉ

CONSIDÉRANT la résolution 2025-08-154 qui octroyait le contrat pour les travaux de réfection de la route entre Bel-Automne et le Pont-vert pour un coût net de 751 213.72\$;

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution 2025-08-154 le mode de financement du projet n’a pas été mentionné ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire utiliser les sommes de certaines réserves financières et du surplus accumulé non affecté pour financer le projet de réfection.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil autorise l'utilisation des réserves financières pour infrastructure (59-140-03-000) et du fond carrière sablière (55-169-01-000) ainsi que du surplus accumulé non affectés (59-110-00-000) pour financer la dépense 751 213.72\$ pour la réfection de la route entre Bel-Automne et le pont-vert réparti ainsi :

Source de financement	Montant autorisé
59-140-03-000 (Réserve infrastructure)	200 000\$
55-169-01-000 (Fond carrière et sablière)	200 000\$
59-110-00-000 (Surplus accumulé non affecté	351 213.72\$
Total	751 213.72\$

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-10-178

4.10 PAIEMENT – DÉCOMPTE N°1 TRAVAUX SUR LA ROUTE ENTRE BEL-AUTOMNE ET LE PONT-VERT

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement émise par monsieur Stéphane Allard, ingénieur de la MRC en charge de la surveillance du chantier pour les travaux sur la route entre Bel-Automne et le pont-vert.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim a procédé au paiement de la facture 021277 de l'entreprise Généreux pour un montant total de 454 916.98\$ taxes incluses.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-10-179

4.11 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AUX CONTRATS DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET DU CONTREMAÎTRE

ATTENDU QUE les parties désirent modifier la clause 5.3 des contrats de travail de la directrice générale adjointe et du contremaître ;

ATTENDU QUE la clause 5.3 des contrats de travail des employés concernés encadre la clause d'indemnité de départ ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil autorise le maire à signer l'avenant aux contrats de travail des employés cadres tel que déposé au conseil séance tenante.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-10-180

4.12 SIGNATURE ENTENTE DE PRINCIPE VISANT LA PROPRIÉTÉ ET LA GESTION DES CHEMINS DE DESSERTE AGRICOLE SITUÉS SUR LE LOT 4 261 788

ATTENDU QUE le conseil a autorisé la signature de l'entente de principe avec le Procureur général (ministère des Transports et de la Mobilité Durable) par sa résolution 2025-01-007;

ATTENDU QUE le texte a été modifié suites aux échanges avec les procureurs au dossier, mais que ces modifications n'affectent en rien l'essence de l'entente;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil autorise la signature par le maire et la directrice générale par intérim, de la transaction sur une entente de principe entre les parties avec les modifications qui y ont été apportées depuis l'adoption de la résolution 2025-01-16.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

5. FINANCES

2025-10-181

5.1 ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des prélèvements et des chèques émis totalisant un montant de 1 034 571.33\$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de septembre 2025 représentant la somme de 36 635.79\$.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

2025-10-182

**7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVIS DE CHANGEMENT POUR LES QUANTITÉS
DANS LE PROJET DES TRAVAUX CORRECTIFS DES PONCEAUX SUR LE RANG YORK**

CONSIDÉRANT l'avis de changement (AC-01) soumise par la firme Parallèle 54 dans le projet MSBA-2501, qui mentionne que certaines superficies de réfection de pavage et de fondation doivent être agrandies en raison de l'état de dégradation des structures.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim a signé l'avis de changement (AC-01) au projet MSBA-2501 qui prévoit une augmentation budgétaire d'environ 14 120\$.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-10-183

7.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité Durable a versé une compensation de 208 804\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE la Municipalité informe le ministère des Transports et de la Mobilité Durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-10-184

7.3 DROIT DE PASSAGE DU CLUB QUAD 2026

CONSIDÉRANT la demande du Club Quad les Randonneurs, reçue par courriel le 20 septembre 2025 pour avoir un droit de passage sur certains chemins situé sur le territoire de la Municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil accepte la demande de droit de passage pour l'année 2026;

QUE les droits de passage acceptés sont définis ainsi :

Droit de passage à l'année (4 saisons)

- Sur les chemins de la Chapelle et Saint-Edmond, et de la limite ouest à la limite est de la municipalité sur une distance d'environ 5 km
- Sur la montée Ouest du chemin Saint-Edmond jusqu'au rang Saint-Joachim sur une distance d'environ 10.6 km
- Sur le chemin Saint-André de la limite ouest de la municipalité jusqu'à la montée Ouest sur une distance d'environ 0.5 km
- Sur le rang Bel-Automne de la limite ouest de la municipalité jusqu'à l'intersection de la montée Ouest sur une distance d'environ 1.0 km
- Sur le rang Saint-Joachim de l'intersection de la montée Ouest jusqu'à l'intersection de la montée des Laurentides sur une distance d'environ 3.0 km
- Sur la montée Ouest du rang Saint-Joachim jusqu'à l'intersection du chemin 2e Rang du Nord sur une distance d'environ 8.1 km
- Sur le rang Sainte-Thérèse de la limite ouest de la municipalité jusqu'à l'intersection de la montée Ouest sur environ 0.2 km
- Sur le chemin du 2e Rang du Nord jusqu'à la montée Saint-Laurent sur une distance d'environ 2.2 km
- Sur la montée Saint-Laurent de l'intersection du 2e Rang du Nord jusqu'au rang du Fleuve sur une distance d'environ 1.2 km
- Sur le rang Saint-Jacques de la montée Ouest jusqu'à la limite est de la municipalité sur une distance d'environ 4.9 km

Droit de passage pour la saison hivernale seulement

- Sur la montée des Laurentides de l'intersection du rang Saint-Joachim jusqu'au 2981, montée des Laurentides (cabane chez Lola) sur une distance d'environ 1,5 km
- Sur la montée Saint-Laurent de l'intersection du 2e Rang du Nord jusqu'à l'intersection de la voie de service ouest sur une distance d'environ 0.7 km
- Sur le rang du Fleuve de l'intersection de la montée Saint-Laurent jusqu'à la limite est de la municipalité sur 2.6 km

Droit de passage pour la saison estivale seulement

- Sur le rang Saint-Joachim de l'intersection de la montée des Laurentides jusqu'à la rue Buteau (camping du Vieux Moulin) sur une distance d'environ 1.9 km

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. LOISIRS ET CULTURE

2025-10-185

10.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT – POLITIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives et culturelles tel que recommandé par le directeur général, en conformité avec la politique des activités sportives et culturelles, pour un montant totalisant 31.00\$.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11. DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 22
Fin : 20 h 35

2025-10-186

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par François Bérard, appuyé de Claude Jean et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 35.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Sébastien Demers
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

QUESTIONS

MARIE-LYNE BÉRARD

Modification des règlements d'urbanisme dan le futur?

Distance séparatrice entre les maisons / balcons / dénivelé de terrain.

CHRISTIANE BÉRARD (AFEAS)

Comment ça va se passer pour ouvrir les portes du Centre communautaire ? Combien de clef ?

MARIO COULOMBE

MTMD et A-40 (entente avec eux pour les voies dessertes sont-elles signées?

Solde fond de la réserve non affecté